

Sujet : [INTERNET] consultation ENROBES ACR à EPUISAY

De : samuel breton <

Date : 22/11/2023 23:10

Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur Le Préfet,

Le projet n'ayant pas vraiment évolué lors de cette nouvelle consultation, vous re-trouverez ci-joint le courrier que j'avais déjà transmis à la Préfecture, manifestant mon refus objectif et argumenté sur ce projet.

Par la même occasion, vous trouverez en pièce jointe le courrier adressé par M. LEFEVRE à la DREAL me qualifiant injustement de meneur de la fronde... Il n'en est rien.

Suite à la première consultation, la situation sur EPUISAY a cependant évolué :

- Les tensions au sein du Conseil Municipal sont extrêmes, ce projet parmi d'autres, accentuant toujours les tensions ;
- Le rejet de la population est toujours massif ;
- Le bâtiment photovoltaïque de M. DUBOIS Stéphane a été construit en face du site, suite au premier refus du projet. Dans le cadre de cette consultation, M. DUBOIS semble d'ailleurs très insatisfait de cette relance du projet ;
- Une nouvelle unité de production de notre coopérative d'artisans COBAT (dénommée COOP PROD) s'est installée, non pas à EPUISAY malgré un terrain réservé jouxtant le projet de centrale, mais à VIBRAYE dans le département voisin... Il y avait certes une opportunité de bâtiment disponible, mais cela ne donne pas une bonne tendance au développement de notre zone d'activité ;

Aussi, je pense qu'il faut aider M. LEFEVRE pour trouver un autre site plus adapté à son activité, si cette dernière a une raison d'être stratégique et économique pour notre territoire. Il doit bien y avoir une étude de marché sur le sujet. Un projet identique sur NAVEIL n'a-t-il pas obtenu un avis favorable ? Est-ce une stratégie logique pour notre Communauté d'Agglomération ?

Un autre point m'interpelle : Le manque d'informations sur le matériel et les équipements de production. Est-il adapté aux productions annoncées ? Il est présenté comme ancien et mobile dans les études précédentes mais semble désormais être amené à résider continuellement sur le site. D'ailleurs M. LEFEVRE précise dans son dossier qu'il sera entièrement caréné pour réduire les nuisances d'exploitation. Dès lors, à la vue des infrastructures fixes déployées, sûrement avec fondations, ne devraient-elles pas faire l'objet d'un dossier de Permis de Construire plus en adéquation que le premier PC déposé. ?

M. LEFEVRE a déjà, selon lui, engagé beaucoup d'argent dans les diverses études indispensables à l'exploitation de cette activité. J'en suis désolé. Cet argument financier, mis en avant, ne saurait "valider" à lui seul son autorisation d'exploitation. Le projet sous sa forme actuelle n'est peut-être tout simplement pas adapté. Il faut l'admettre. A quoi bon persévérer ? Dépenser toujours plus ? Une autre stratégie d'entrepreneur ne serait-elle pas plus raisonnable pour tout le monde ? Je pense que son activité de Travaux Publics n'a pas besoin d'une telle installation pour continuer de prospérer comme elle le fait depuis des années, et comme en témoignent les chiffres mis en avant par M. LEFEVRE.

On ne peut se satisfaire de voir notre village continuer de sombrer ainsi. Il nous faut retrouver de la sérénité et de la cohésion. Pour sûr, votre avis sur le projet marquera un tournant. J'espère que vous prendrez une décision raisonnable, privilégiant le bien commun.

Samuel BRETON